

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montaigu-Vendée, à la mairie de Montaigu – salle des Mariages, après convocation légale du 4 décembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Étaient présents les membres suivants (7) :

LIMOUZIN Florent	BLAINEAU Isabelle	BOUCLIER Marie-Bénédicte
COLMARD Etienne	DEL PINO Maryvonne	FOURNIER Gilbert
GOIN Béatrice	GRENET Cécilia	LEVEILLER Pascal
PAVAGEAU Laëtitia	POUPARD Sylvie	ROUILLIER Caroline
TOLLEC Dominique		

Étaient représentés (4) :

Béatrice GOIN	A donné pouvoir à	Cécilia GRENET
Laëtitia PAVAGEAU	A donné pouvoir à	Isabelle BLAINEAU
Sylvie POUPARD	A donné pouvoir à	Florent LIMOUZIN
Caroline ROUILLIER	A donné pouvoir à	Maryvonne DEL PINO

Était absent excusé (1) : Gilbert FOURNIER

Était absente (1) : Marie-Bénédicte BOUCLIER

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Ordre du jour

Partie 1 – Délibérations du Conseil d'Administration

- DEL20251210_01 Révision des loyers des pavillons Foyer Soleil – Saint-Hilaire-de-Loulay
- DEL20251210_02 Groupement de commandes pour l'acquisition de matériels, logiciels et prestations auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms
- DEL20251210_03 Budget primitif 2026

Partie 2 – Informations du Conseil d'Administration

- Point d'étape sur l'épicerie solidaire
- Point d'étape sur le logement d'urgence
- Les projets immobiliers de santé
- Les projets immobiliers du quartier de Santé Les Hauts de Montaigu
- Aides sociales facultatives
- Dates de permanences de la mutuelle MCRN

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration de la séance précédente

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

PARTIE 1 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Révision des loyers des pavillons Foyer Soleil – Saint-Hilaire-de-Loulay

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montaigu-Vendée gère un parc immobilier de résidences « maintien à domicile » constitué de 34 pavillons Foyer Soleil répartis sur les communes déléguées de Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay, propriété de Vendée Habitat. Le CCAS de Montaigu-Vendée en est le gestionnaire et sous-loue les pavillons aux particuliers.

10 pavillons Foyer Soleil sont situés sur la commune déléguée de Montaigu (4 T1bis et 6 T2). Ces derniers sont voués à la déconstruction dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain « Les Hauts de Montaigu ». Les locataires ont fait l'objet d'un relogement, ces logements sont actuellement inoccupés.

La commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay dispose de 24 pavillons (6 T1bis – 12 T2 et 6 T3), 6 garages ainsi qu'une salle collective. Quant aux loyers des pavillons de Saint-Hilaire-de-Loulay, le Conseil d'administration avait statué dans sa séance du 16 décembre 2024 sur les montants appliqués en 2025 à savoir :

- T1 Bis : 256,43 €
- T2 : 342,67 €
- Garage : 39,30 €
- T3 + garage : 500,80 €

A titre indicatif, le dernier indice de référence des loyers (IRL) a été publié par l'INSEE le 17 octobre 2025. L'IRL du 3^{ème} trimestre 2025 s'établit à 145,77. Il est en hausse de + 0,87 % par rapport à l'IRL du 3^{ème} trimestre 2024.

Concernant les pavillons Foyer Soleil de Saint-Hilaire-de-Loulay, Monsieur le Président proposera aux membres du Conseil d'administration une augmentation de + 0,87%.

Ainsi, les membres du Conseil d'administration ont été invités à fixer le montant des loyers des pavillons Foyer Soleil de Saint-Hilaire-de-Loulay en appliquant une hausse de + 0,87% à compter du 1^{er} janvier 2026, soit :

- T1 Bis : 258,66 €
- T2 : 345,66 €
- Garage : 39,64 €
- T3 + garage : 505,16 €

Le Conseil d'administration FIXE le montant des loyers des pavillons Foyer Soleil de Saint-Hilaire-de-Loulay en appliquant une hausse de +0,87 % à compter du 1er janvier 2026 tels que présentés.

☐ **à l'unanimité**

Par 11 voix pour, 1 abstention (Etienne Colmard)

Observations éventuelles :

2 – Groupement de commandes pour l'acquisition de matériels, logiciels et prestations auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms

La Centrale d'Achat du Numérique et Télécoms (CANUT), association loi 1901 spécialisée dans le numérique, propose un marché de « Distribution de Logiciels Multi-Editeurs et prestations de services associées ». Ce marché est attractif financièrement du fait de sa large exposition aux collectivités et des volumes de vente engendrés pour les fournisseurs titulaires de ces marchés. Ce marché, en constante évolution, propose un catalogue de plus de 300 logiciels. La majeure partie des éditeurs des logiciels utilisés par le service public est présente dans ce marché. La souscription à ce marché est gratuite pour les collectivités et ne nécessite pas l'adhésion à l'association.

En tant que centrale d'achat, la CANUT passe en amont des marchés dans le respect des dispositions en vigueur en matière de commande publique. Ce dispositif permet ensuite à toute collectivité d'acquérir des logiciels sans publicité ni mise en concurrence préalables. En effet, toute entité qui recourt à une centrale d'achat est considérée comme ayant respecté ses obligations vis-à-vis du droit de la commande publique, la mise en concurrence ayant été effectuée au préalable.

Il a été proposé aux membres du Conseil d'administration d'adhérer au groupement de commandes coordonné par Terres de Montaigu et composé du CIAS et des communes du territoire, pour permettre l'acquisition de futurs matériels, logiciels et prestations numériques auprès de la CANUT.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, est pilote du groupement de commandes, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique.

Le Conseil d'administration DECIDE D'ADHERER au groupement de commandes entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS et les communes du territoire pour des achats futurs de matériels, logiciels et prestations auprès de la CANUT, VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique, APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes et AUTORISER sa signature et AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

☒ à l'unanimité

Par ... voix pour, ... contre, ... abstention

Observations éventuelles :

3 – Budget primitif 2026

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 octobre dernier, le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montaigu-Vendée s'élève tant en recettes qu'en dépenses :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
16350 Budget principal			
Dépenses	331 000 €	46 000 €	377 000 €
Recettes	331 000 €	46 000 €	377 000 €

Le Conseil d'administration APPROUVE PAR CHAPITRE en section de fonctionnement et en section d'investissement, le budget primitif 2026 du CCAS de Montaigu-Vendée.

☒ à l'unanimité

Par ... voix pour, ... contre, ... abstention

Observations éventuelles :

PARTIE 2 – INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (sujets ne faisant pas l'objet de délibération)

AIDE SOCIALE

1 – Point d'étape sur l'épicerie solidaire

Un point d'étape sur le projet d'épicerie solidaire a été présenté lors de la séance.

Depuis juin dernier, les différentes fonctions nécessaires à l'ouverture d'une épicerie ont été affinées ainsi que le temps de travail nécessaire. Le local a été retenu et un plan d'aménagement a été réalisé.

L'ouverture de l'épicerie est prévue pour janvier 2027.

Observations éventuelles :

M. Dominique Tollec : Quelle est la surface de ce local ?

Mme Solène Da Cunha-Radenac : Nous avons 75 m² de magasin et 14 m² de stockage.

Remarque positive de Mme Maryvonne Del Pino sur la mutualisation avec l'espace jeunesse.

M. Etienne Colmard : Qui est le propriétaire du local ?

Mme Cécilia Grenet : Il s'agit de la Poste, le CCAS sera le locataire.

M. Pascal Leveiller : Quels sont les temps d'ouverture de l'épicerie solidaire ?

Mme Cécilia Grenet : Les ouvertures ne sont pas encore définies. On partirait sur deux jours par semaine mais ce serait de deux demi-journées d'ouverture et le reste, ce serait la mise en place et l'organisation en tant que tel de l'épicerie.

Mme Solène Da Cunha-Radenac : Nous ferons attention de mettre les ouvertures, en partie, soit sur les temps de pause du midi, soit le soir à partir de 18h puisque les bénéficiaires peuvent travailler. L'ouverture de l'épicerie a pour objectif de répondre à un besoin, il faut donc que les horaires correspondent à ces besoins. Les horaires pourront évoluer selon les retours des bénéficiaires, des travailleurs sociaux et des bénévoles qui interviennent.

2 – Point d'étape sur le logement d'urgence

Un point d'étape sur le projet de logement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales a été présenté lors de la séance.

Suite à une visite de la préfecture et de l'association Solidarité Femmes 85 du logement, des préconisations de travaux complémentaires ont été faites, prises en compte dans le budget 2026.

Observations éventuelles :

Mme Maryvonne Del Pino : Quelle est la capacité du logement ?

Mme Solène Da Cunha-Radenac : Il peut accueillir deux femmes. Une chambre est plus grande, ce qui permet d'accueillir des enfants en bas-âge.

Mme Maryvonne Del Pino : Y-a-t-il quelqu'un en permanence ?

Mme Cécilia Grenet : Non, c'est en fonction des besoins.

M. Dominique Tollec : Y-a-t-il une caméra ?

M. le Président : C'est un visiophone, le bâtiment est situé dans une zone où la vidéosurveillance est présente. L'objectif est de garder le lieu secret le plus longtemps possible mais cela reste compliqué. Par retour d'expérience, nous savons que lorsque le lieu sera utilisé de manière régulière, il s'avère plus compliqué de conserver le lieu secret. L'objectif est donc de sécuriser au maximum le logement.

Mme Maryvonne Del Pino : Et puis s'il y a des enfants, ils vont à l'école. Cela peut donc vite se savoir.

Mme Cécilia Grenet : Le principe est de conserver le lieu secret mais nous savons qu'il y a tellement de possibilités que l'information soit diffusée et pas seulement par les enfants.

Mme Solène Da Cunha-Radenac : Souvent, cela provient des personnes accueillies.

M. Dominique Tollec : Y-a-t-il une date de mise en place ?

M. le Président : On est prêt. Il reste quelques travaux, l'aménagement du mobilier. Avec son équipe, Solène essaie de proposer un endroit cosy, chaleureux. Les travaux doivent se terminer au mois de mars. En cas de défaillance de l'état, nous nous poserons la question et nous reviendrons vers le CCAS pour savoir si nous prenons sur le budget pour un ou deux ans.

Mme Maryvonne Del Pino : Il peut y avoir des urgences.

M. Dominique Tollec : Quand il est dit cela, c'est qu'ailleurs, l'état est déjà défaillant ?

Mme Solène Da Cunha-Radenac : Nous attendons la réglementation sur le nombre de nouvelles places autorisées. Par contre, nous pouvons prétendre à la formation des professionnels et des élus, nous pouvons donc le mettre en place tout de suite.

M. Pascal Leveiller : Il y a une évaluation des coûts ?

M. le Président : Nous allons être capable de le faire...

M. Pascal Leveiller : Hormis l'investissement ?

M. le Président : Ce n'est pas l'investissement ; l'investissement, nous l'amortissons. Il s'agit plutôt du temps de travail des équipes.

Mme Cécilia Grenet : Normalement, l'état finance vraiment l'accompagnement de la personne rentrée pour éviter le retour au domicile. S'il n'y a pas ce soutien, cela est quasiment voué à l'échec pour la personne.

M. le Président : En attendant, nous n'avons jamais été aussi prêt d'avoir une proposition. Si nous n'avons pas le financement et qu'une situation se présente, nous serons là, nous le faisons déjà dans des conditions compliquées. Le lieu est important mais ce qu'il l'est plus, c'est l'accompagnement des personnes.

M. Dominique Tollec : J'espère qu'il n'y en a pas trop.

M. le Président : Il y en a toujours trop

Mme Maryvonne Del Pino : Sans compter, celles qui ne disent rien...

Mme Cécilia Grenet : Nous nous souvenons tous du drame à La Guyonnière.

3 – Les projets immobiliers de santé

Le Conseil municipal a approuvé, le 2 juillet 2024, les principes d'actions communales contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération. La commune a adopté lors de cette séance le principe de consolidation et de développement de l'offre immobilière de 1^{er} recours portant sur 4 communes déléguées : l'extension et le réaménagement du Pôle santé de Boufféré, le réaménagement du pôle médical de Saint-Georges-de-Montaigu, l'extension et le réaménagement du Pôle santé de La Guyonnière et le lancement d'une réflexion avec les professionnels de santé de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Depuis juillet 2024, ces projets ont été approfondis avec les professionnels de santé. Un point d'étape des différents projets sera présenté.

Pour la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, après concertation avec les professionnels de santé, il est prévu de créer un Pôle santé pluriprofessionnel sur le site de l'ancienne école publique de la commune. Une extension sera à réaliser afin de répondre aux besoins. Les professionnels de santé intéressés par le projet l'ont fait savoir à la commune. Un programme est en cours de rédaction en vue de consulter une maîtrise d'œuvre.

Pour la commune déléguée de La Guyonnière, il était prévu une extension du bâtiment pour répondre aux besoins des médecins généralistes. L'observatoire des besoins en offre de soins a également mis en évidence un besoin de développement de l'offre d'orthophonie. Aussi, afin de répondre à l'ensemble de ces besoins, la commune est actuellement en lien avec le bailleur social Podeliha, propriétaire d'une partie du bâtiment, afin de le racheter.

Pour la commune déléguée de Boufféré, une extension de plus de 600 m² au Pôle santé Aloïs est prévue afin de répondre aux besoins d'agrandissement des professionnels en place (médecins, kinésithérapeutes et ophtalmologues) et d'accueillir de nouveaux professionnels.

Pour la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, il était prévu de réaliser une extension du pôle médical grâce à la réunion de deux bâtiments mitoyens. Le premier appartient à la ville de Montaigu-Vendée, le second à cinq professionnels de santé. Ce projet a pour objectif principal de permettre à l'équipe médicale d'accueillir de nouveaux professionnels.

Observations éventuelles :

M. Pascal Leveiller : Sur ces chiffres, c'est en nombre de personnes ou en équivalents temps plein ?

M. le Président : C'est en nombre de personnes. Cela pourrait être intéressant de regarder les nombres d'actes.

M. Pascal Leveiller : Est-ce qu'il y a un projet d'annexe avec la fac de médecine en Vendée ?

M. le Président : Effectivement, nous y travaillons avec le CHD, le CHU pour qu'il y ait la première voire la deuxième année faite ici. Cela signifie que nous incitons les lycées de Montaigu à proposer des filières spécifiques d'excellences « scientifique », d'excellences « santé » pour que les jeunes intègrent par la

suite les écoles à Nantes. Si deux ou trois jeunes intègrent les écoles à Nantes, nous avons gagné. Je parle des lycées de Montaigu, mais je parle aussi des lycées vendéens.

M. Pascal Leveiller : Que veut dire l'acte 2 « Aide financière d'amorçage pour les équipes en démarche de création d'ESP-CLAP ou MSP ?

M. le Président : Il s'agit d'une aide financière pour que les équipes de santé professionnelles s'organisent en ESP-CLAP ou en maisons de santé pluriprofessionnelles ; ce sont des dispositifs qui sont reconnus et labellisés par l'ARS et où ils sont financés. De manière générale, ils sont financés pour travailler ensemble, comme par exemple, pour une réunion (pour évoquer la maison de santé, leurs patients). C'est un problème pour les professions libérales d'effectuer des réunions et de ne pas être payées puisque lorsqu'ils ne travaillent pas, ils ne font pas de chiffres d'affaires. C'est l'aide que nous apportons ; à amorcer la réflexion pour créer ces maisons de santé, c'est ce travail de groupe.

M. Dominique Tollec : Qui est le bailleur social à La Guyonnière ?

M. le Président : C'est Podeliha.

M. Dominique Tollec : Il n'y a pas d'études de patientèle réalisées ?

M. le Président : Si, si, nous sommes capables de la faire. Nous connaissons le nombre d'actes médicaux à l'unité près. Nous savons ceux qui sont consommés de l'extérieur ; nous savons tout.

Mme Maryvonne Del Pino : A La Guyonnière, est-ce que l'extension prend sur le parking ?

M. le Président : Non, cela se fera à l'arrière.

Mme Maryvonne Del Pino : A Boufféré, les ophtalmologues sont locataires ?

M. le Président : Ils sont locataires effectivement mais vont devenir propriétaires dans le prochain projet Aloïs.

Mme Maryvonne Del Pino : Quand est-ce prévu ?

M. le Président : Nous sommes sur le même planning sur Boufféré, Saint-Georges-de-Montaigu, La Guyonnière pour 2027 (dans deux ans).

4 – Les projets immobiliers du quartier de Santé Les Hauts de Montaigu

Un point d'information a été réalisé sur les projets immobiliers en cours de déploiement sur le quartier santé des Hauts de Montaigu ainsi que leur incidence sur le stationnement des usagers.

Ainsi, plusieurs projets vont voir le jour. La construction de la Villa Cirrus accueillera environ 600 m² de locaux de santé dédiés à des spécialistes et des logements. L'installation du chantier a débuté fin novembre.

Le déménagement de Mon espace Familles et Santé est également prévu pour l'année 2028 ainsi que la construction d'un parking semi-enterré en lieu et place des foyers soleil.

Observations éventuelles :

Mme Maryvonne Del Pino : Certaines personnes ont souvent quelques difficultés à se déplacer.

Mme Cécilia Grenet : Il y a des places « dépose minute » à proximité.

M. Dominique : Quelle est la date de fin des travaux ?

M. le Président : La villa Cirrus sera livrée pour l'été 2027, et donc le parking sera fini normalement à l'été 2027. A partir de janvier 2027, lancement de Mon Espace Santé et famille.

Mme Maryvonne Del Pino : Le gros point noir que nous avons, ce sont les soins de suite.

M. le Président : Qu'est-ce que cela veut dire ?

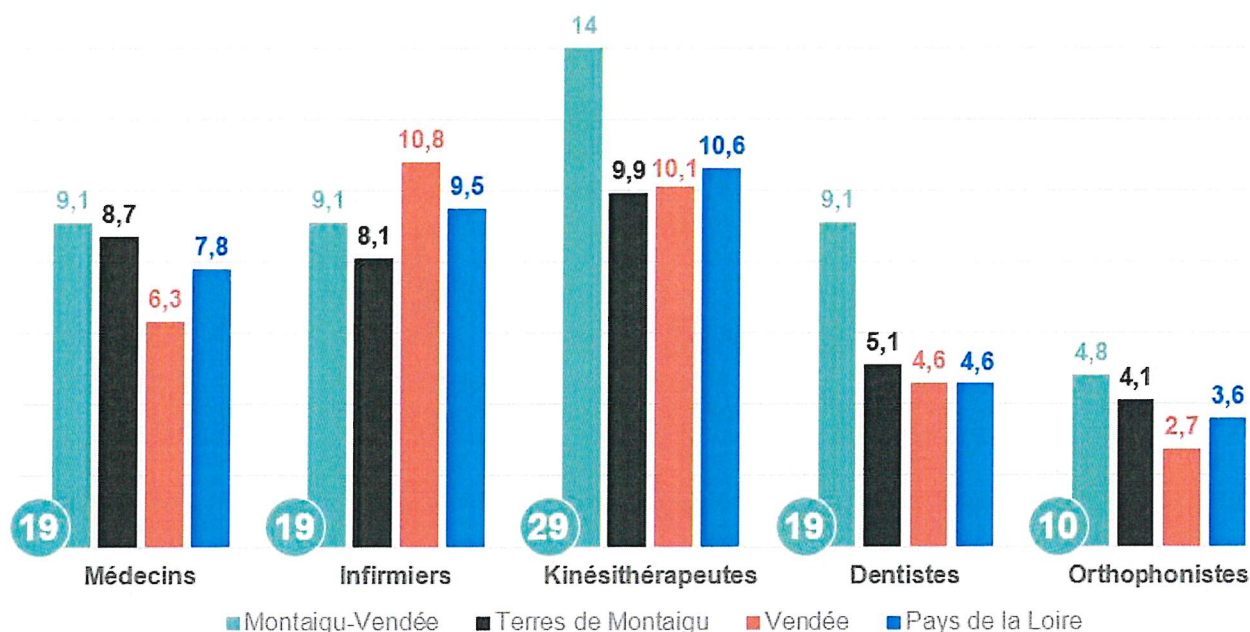
Mme Maryvonne Del Pino : Cela veut dire que les soins de suite sont loin d'être bien.

M. le Président : Oui en termes d'espaces. Oui, c'est l'hôpital qui fait des choix.

M. Pascal Leveiller : Pourra-t-on avoir l'histogramme des projets de santé ?

M. le Président : Oui, ce sera ajouté au procès-verbal.

Densité comparative : nombre de professionnels pour 1 000 habitants



Mme Cécilia Grenet : Déploiement de la CPTS pour inscrire les usagers qui sont dépourvus de médecin généraliste traitant – sur le site www.cpts-centrevendee.fr, en renseignant leur lieu d'habitation, leur âge, et leurs éventuelles pathologies.

5 – Aides sociales facultatives

Un point d'information sur les aides facultatives versées depuis le dernier CCAS a été présenté à l'assemblée.

- 720 € d'aides alimentaires / 8 familles aidées soit sur l'année 2025, 6 585 €
- 120 € d'aides « Carburant » / 2 familles aidées soit sur l'année 2025, 450 €

Toutes les aides alimentaires sont liées à une baisse de ressources (arrêt de travail, perte d'emploi, séparation ou facture importante imprévue). Quant aux aides « carburant », il s'agit d'un maintien dans l'emploi ou bien dans l'attente du versement de salaire.

Observations éventuelles :

Précision pour 2025 : chiffres stables sur l'alimentaire et baisse importante pour le carburant

6 – Dates de permanences de la mutuelle MCRN

Un point d'information sur les dates de permanences au 1^{er} semestre 2026 de la mutuelle MCRN a été présenté.

- **Lundi 26 janvier** : Montaigu, pour la journée complète (salle Louis XI)

- **Lundi 23 février** : **Saint-Hilaire-de-Loulay**, le matin (salle du conseil) et **Montaigu**, l'après-midi (salle Louis XI)
- **Lundi 30 mars** : **Saint-Georges-de-Montaigu**, le matin (petite salle de réunion) et **Montaigu**, l'après-midi (salle Louis XI)
- **Mardi 28 avril** : **La Guyonnière**, le matin (salle du conseil)
- **Lundi 11 mai** : **Montaigu** pour la journée complète (salle Louis XI)
- **Lundi 29 juin** : **Boufféré**, le matin (salle du conseil) et **Montaigu**, l'après-midi (salle Louis XI)

Observations éventuelles :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

La secrétaire de séance,
Isabelle Blaineau



Monsieur le Président,
Florent Limouzin



Official stamp of the CCAS de Montaigu-Vendée, featuring the text "CCAS DE MONTAIGU-VENDÉE" around the perimeter, the acronym "M.V." in the center, and the number "RS 600" at the bottom.